



Commune de Carouge

Dans sa séance du 15 mai 2012, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 99'368'100.85 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'480'000.—, soit net CHF 94'888'100.85) aux charges et de CHF 99'416'971.97 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'480'000.—, soit net CHF 94'936'971.97) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 48'871.12. D'approuver le compte d'investissements 2011, pour un montant de CHF 29'036'184.45 aux dépenses et de CHF 128'500.55 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 28'907'683.90. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 28'907'683.90 par l'autofinancement à raison de CHF 11'493'862.12 au moyen de la somme de CHF 11'444'991.— représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 48'871.12. L'insuffisance de financement s'élève à CHF 17'413'821.78. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 48'871.12 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de CHF 230'648'818.79 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	59'104'487.43
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	171'544'331.36
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	230'648'818.79

et au passif un montant de CHF 230'648'818.79 qui se compose de :

- Engagements courants, dettes à court terme et passifs transitoires (natures 20, 21, 25)	CHF	12'492'474.86
- Dettes à court, moyen et long termes (nature 22)	CHF	38'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'505'884.99
- Provisions (nature 24)	CHF	17'367'140.93
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	7'144'474.45
- Fortune nette (nature 29)	CHF	154'138'843.56
Total du passif	CHF	230'648'818.79

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à	CHF	52'059'840.00
---	-----	---------------

(32-2012) Décision prise par 17 oui, 11 non et 2 abstentions.

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011, pour un montant total de CHF 9'555'684.50

(33-2012) Décision prise par 17 oui, 11 non et 2 abstentions.

D'approuver la diminution de capital nette de CHF 9'038.26. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 541'899.15.

(37-2012) Décision prise à l'unanimité.

a) Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées :

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées avec un montant de CHF 1'569'335.53 de charges et de CHF 1'784'730.63 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 215'395.10.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 215'395.10.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 29'888'938.52.

b) Association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» :

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» avec un montant de CHF 9'829'790.81 de charges et de CHF 9'836'874.47 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 7'083.66.
5. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 7'083.66.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'078'838.15.

(38-2012) Décision prise à l'unanimité.

a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 828'754.70 de charges et de CHF 1'025'544.65 de revenus, le gain s'élevant à CHF 196'789.95.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 196'789.95.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 27'341'400.47.

b) Association E.M.S. «Résidence de Drize»

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de l'association E.M.S. «Résidence de Drize» avec un montant de CHF 5'888'304.41 de charges et de CHF 5'131'251.85 de revenus, la perte s'élevant à CHF 757'052.56.
5. D'approuver la diminution du capital nette de CHF 757'052.56.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'125'860.44.

(39-2012) Décision prise à l'unanimité.

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge avec un montant de CHF 17'031'810.33 de charges et de CHF 17'533'483.22 de revenus, l'excédent s'élevant à CHF 501'672.89. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 501'672.89. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 220'773'058.82.

(40-2012) Décision prise à l'unanimité.

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation du Vieux Carouge avec un montant de CHF 219'210.60 de charges et de CHF 515'571.10 aux revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 296'360.50. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 296'360.50. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 27'165'081.34.

(41-2012) Décision prise à l'unanimité.

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 154'000. – destiné à la sécurisation des installations scéniques du théâtre de Carouge. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 154'000. – au moyen de 8 annuités, dès 2013 sous rubrique n° 30.331

(42-2012) Décision prise à l'unanimité.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2012.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :
Claude MOREX

Carouge, le 22 mai 2012 /CT